pluxee



Fiscalement très avantageux et cumulable avec d'autres avantages extra-légaux

100% exonéré de cotisations sociales, Pluxee Sport & Culture est la solution idéale pour valoriser facilement vos collaborateurs. Il vous permet d'accroître le pouvoir d'achat de vos employés tout en favorisant leur bien-être et leur équilibre.

Offrir 100 € à vos collaborateurs en salaire ou en Pluxee Sport & Culture ?*







Jusqu'à **57%** d'avantange pour l'employeur

 $^{^{\}ast}$ Augmentation salariale de 100 euros (13,92 et 35 % d'ONSS) sur base d'un isolé catégorie 1



Mais que dit la loi?

Les conditions pour bénéficier de l'exonération des cotisations sociales, en cas d'octroi du Pluxee Sport & Culture

- Montant maximum de 100 € par an/travailleur, ne peut être échangé en espèces.
- Ne peut être octroyé en remplacement de la rémunération ou d'un quelconque autre avantage.
- Doit être délivré au nom du travailleur.
- Doit faire l'objet d'une convention collective de travail conclue au niveau du secteur ou de l'entreprise ou d'une convention individuelle.
- A une validité de 15 mois à partir du 1er juillet jusqu'au
 30 septembre de l'année suivante
- Peut être utilisé auprès des opérateurs culturels et des associations sportives reconnus ou subsidiés.



Pluxee Sport & Culture, c'est ...



Une fiscalité très avantageuse

100 % exonéré d'ONSS et de l'impôt des personnes physiques, Pluxee Sport & Culture est la solution idéale pour favoriser le bien-être et l'équilibre de vos collaborateurs.



Valable dans un réseau très large et très varié

En choisissant Pluxee Sport & Culture, vous donnez à vos collaborateurs l'accès à un tas d'activités sportives, culturelles et familiales dans toute la Belgique.



Toujours plus proche de vos collaborateurs grâce à Pluxee

Site Internet, newsletter mensuelle, application mobile, Facebook, Instagram... Pluxee reste en contact permanent avec tous vos collaborateurs et fait de leur pouvoir d'achat sa priorité!



Des tas d'autres avantages

Valorisez encore plus vos collaborateurs avec nos autres avantages extra-légaux : le Lunch Pass, l'Eco Pass et le Cadeau Pass. Et en plus, ils sont cumulables !



100% de plaisir garanti!

Ici, pas d'association à une enseigne particulière. Le bénéficiaire peut choisir l'activité qui lui fera vraiment plaisir à lui et à sa famille et se sentir d'autant plus valorisé.



Paiement mobile et en ligne

Réglez vos activités préférées à l'aide de l'app Pluxee (disponible sur Android δ iPhone) et/ou sur Internet auprès de nos partenaires en ligne.



Que peut-on s'offrir avec Pluxee Sport & Culture?

- Abonnements et frais d'adhésion (salles de fitness, matchs de football, théâtre, opéra,...).
- Location de terrains de sport (salles multisports, pistes de ski, pistes de bowling, kayak, terrains de tennis,...).
- Tickets d'entrée pour des activités sportives (piscine communale, cours de yoga, arts martiaux...).
- Tickets d'entrée pour des événements culturels (festivals, expositions, concerts, festivals de films,...).
- Tickets d'entrée pour des musées, théâtres, cinémas culturels, centres culturels,...
- Tickets d'entrée pour des parcs à thèmes (parcs animaliers, sites historiques,...).

Pluxee dans le monde



75 millions

de consommateurs/jour



80

pays



425 000

collaborateurs



19^e

employeur dans le monde

pluxee

Votre conseiller Pluxee est à votre service :

+32 (0)2 547 55 05

www.pluxee.be